

RÉGLEMENT.

ART 0.- ORGANISATEUR. Agence de Développement, Mairie de Tineo. Zone industrielle "La Curiscada" 33877 Tineo Asturias, Espagne.

ART 1.-DURATION. ASTURFORESTA se déroulera sur le Mont Armayan (Tineo) pendant le 18, 19 Y 20 juin 2009. En cas de force majeure, le jour et le lieu peuvent subir une modification sans aucune compensation. La Foire sera ouverte au publique de 10.00h à 20.00h, à l'exception du samedi 20 mai où elle sera fermée à 19.00h. Toute circulation de véhicule dans la Foire est complètement interdite.

ART 2.- DISTRIBUTION DE ZONES. La foire a trois zones différentes d'exposition:

A.- Zone en plein air. - Il s'agit de parcelles en plein air ayant une profondeur de 10 mètres, et le front à partir de 5 mètres.

B.- Zone couverte. - Il s'agit de Jaimas (tentes) de 5x5 m. ayant de dimensions variables (voir tableau en bas).

C.- Zone de démonstrations. - La foire offre une zone pour la démonstration de machines et d'équipements divers. Les conditions de cette zone sont susceptibles de modification dû à la mise en œuvre de travaux du bois variés. Les exposants qui veulent faire une démonstration de machinerie doivent le demander au moment de l'inscription, en décrivant le type de machine à utiliser et les conditions requises pour la dite démonstration.

ART. 3 TARIFS D'OCCUPATION.

LES DÉPOTS EFFECTUÉS AVANT LE 1er FEVRIER ONT UN ESCOMPTE DE 10%

DIMENSIONS (M)		SURFACE (M ²)	PRIX Euros
Réservation (50% Inscription)			+ 50%
Parcelles d'exposition en plein air			
	5 x 10	50	340,35
	10 x 10	100	453,80
	15 x 10	150	567,25
	20 x 10	200	794,15
	25 x 10	250	907,60
	30 x 10	300	1.134,50
	35 x 10	350	1.247,95
	40 x 10	400	1.361,40
	+40	>400	3,20 €/m ²
*Jaima sans plate-forme		5 x 5	25
Jaima avec plate-forme		5 x 5	25
Jaima, plate-forme, stand intérieur		Jaima 5 x 5 - Stand 4 x 4	Jaima 25 - Stand 16
			1.248,00
Connexion électrique, parcelles en plein air (les 3 jours) 220 / 380			157,50 / 230,59
Prix de l'entrée	1 jour		9,35
	Carte permanente: 3 jours		16,82
	Carte Permanente étudiant 3 jour		9,35
Paquet de 10 entrées (exposant) créditez seulement la quantité à utiliser			53,27
Publicité en Catalogue	1/4 page en couleur		192,85
	1/2 page en couleur		329,00
	1 page en couleur		476,50
	Couverture en couleur		3.403,55
	Couverture Intérieur en couleur		1.588,30
Publicité en Website	Gros titres de 120 x 60		1.588,30
	Gros titres de 70 x 30		453,80
Service de nettoyage en stand 16 m ² (3 jours)			123,47

*Jaima : Tente en forme de cône.

Le prix du stand comprend :

- Électricité, connexion et consommation. La connexion d'électricité de parcelles en plein air dispose d'une distribution allant de la plante électrique jusqu'aux parcelles, la consommation y comprises.

- Performance de démonstration

- Utilisation de la salle de réunion pour la projection de vidéos, le déroulement de conférences sur les produits d'exposition, etc, pourvue qu'il n'existe aucun problème de réserve et qu' ASTURFORESTA en considère opportun. Utilisation de toutes les installations de la foire (salle d'affaires, service d'eaux, etc) et parking gratuit.

- Surveillance pendant la nuit dans toute l'enceinte et catalogue gratuit.

- Parcelle/Tente, sauf l'électricité qui est optionnelle.

- Le paiement d'entrée permet d'utiliser toute l'installation et de participer aux conférences et démonstrations, etc.

INVITATION CLIENTS - BADGES ENTRÉE EXPOSANTS - ACCÈS PARKING

Vous bénéficiez au prorata de la superficie de votre emplacement, d'un quota gratuit d'invitations pour vos clients, de badges entrée exposant, d'accès parking exposant et d'accès parking stand.

Façade	Invitations clients	Badges Entrée exposant	Accès Parking exposant	Accès véhicule stand
5 m.	10	5	2	0
10 m.	15	5	2	1
15 m.	20	6	3	1
20 m.	25	6	3	1
25 m.	30	7	4	1
30 m.	35	7	4	1
40 m.	45	7	5	1
50 m.	55	10	6	1
60 m.	65	10	6	1
70 m.	75	12	7	2
>= 80 m.	85	12	8	2

ART 4.- DISTRIBUTION (MARKETING).

En plein air (parcelles) : Les exposants doivent présenter seulement des produits liés au marché du bois : machines de travaux du bois, outils, accessoires, vêtements de protection, etc. Intérieur (stands) : Expert-conseil, institutions, outillage forérier.

ART 5.- ASSURANCE À RISQUES MULTIPLES.

L'organisation fera un contrat d'assurance, sans répercussion monétaires sur les exposants, couvrant les risques d'incendie, d'explosion, de vols et de dommages causés par des agents atmosphériques, ainsi que les risques de responsabilité civile. La police d'assurance couvrira seulement les vols se déroulant quand la foire sera fermée. Alors, l'exposant doit surveiller son parcelle/tente pendant les heures que la foire est ouverte au public. Afin de profiter de la couverture de cette assurance, l'exposant doit présenter un inventaire de tous ses produits et équipements conjointement avec leur valorisation correspondante avant le 10 Avril.

ART 6.- RÉGLES DE SÉCURITÉ.

6.1 Protection contre le feu. Il est interdit de faire du feu. Le versement de substances telles que des combustibles, de l'huile, etc est interdit. Les entreprises ayant des démonstrations de machinerie doivent être munies d'extincteurs de feu.

6.2.- Sécurité. Il est complètement interdit l'exposition de tout produit supposant un danger aux visiteurs, aux personnes de service de la foire ou aux exposants. Les exposants voulant effectuer de démonstrations doivent être munis d'un système de sûreté et de protection pour sauvegarder le public. Les exposants seront responsables de tout danger fait, par négligence, aux visiteurs, à l'organisation ou bien aux exposants, tout particulièrement si quelque chose se passe dedans leurs parcelles. À ce sujet, les exposants doivent disposer du personnel adéquat pour des travaux de sûreté. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir une assurance de responsabilité civile pour un montant de plus de 150.253,03 Euros.

6.3.- Inspection. En tout cas, ASTURFORESTA a le droit d'inspecter en tout moment les installations et démonstrations. De même, l'organisation peut faire retirer certains produits ou adopter les mesures de sûreté les plus convenables.

ART 7.- ADMISSION ET FACTURATION. Pour la demande de parcelles/stands :

L'organisation sortira un formulaire d'inscription pour tous ceux qui veulent y participer. Ce formulaire devra être soigneusement rempli et émis à l'organisation, **avant le 10 Avril 2009**. A fin de formaliser l'inscription, le participant doit créditer 50% du total (indiqué dans dossier d'inscription) au n° de compte courant : 2048-0015-29-0340016673, Caja Asturias (Caisse Asturias) et envoyer à l'organisation le reçu bancaire avec le formulaire d'inscription. Une fois la demande d'inscription reçue, l'organisation émettra une lettre à l'exposant indiquant son admission et l'identification de l'espace accordé. De même l'organisation enverra une notification de paiement de l'espace et services demandés, la quantité auparavant créditée étant déduite. Avec cette notification, l'exposant doit créditer le montant qui manque au même n° de compte avant le 8 mai 2009. Il faut indiquer clairement l'objet du dépôt : « *Participation en Asturforesta* » ainsi que le nom complet de l'exposant ou de la compagnie. L'institution bancaire où le dépôt s'est effectué devra mettre un cachet sur une copie de la notification de paiement pour l'exposant. Cette copie est considérée comme une facture ayant tout effet légal. L'exposant enverra par la poste copie de la notification de paiement où s'est imprimé : « *Copia del Ayuntamiento (copie pour la Mairie)* ». Si l'exposant n'arrive pas à effectuer le dépôt de l'espace et services demandés avant la date indiquée, l'organisation peut librement disposer de l'espace et services demandés, en retenant en tout cas, le montant crédité comme quota d'inscription. Une fois le dépôt effectué, la participation est considérée définitive, et l'exposant n'as pas le droit d'être remboursé s'il n'arrive jamais à y participer.

ART. 8. INTERDICTION DE CESSION ET SOUS-LOCATION. La cession totale ou partielle de l'espace et des services demandés à une entreprise différente à celle inscrite dans la Foire est strictement interdite. Néanmoins, s'il s'agit d'activités similaires ou complémentaires, ASTURFORESTA pourra autoriser la cession totale ou partielle de l'espace et services demandés suivant la demande de l'exposant intéressé.

ART 9.- INSTALLATION DE LE STAND. Les participants de la foire pourront commencer à installer les machineries à partir de 8:00h du 15 juin 2009. L'horaire d'installation sera de 8:00 h. à 22:00 h. et l'entrée du matériel après 22:00h sera interdite.

ART 10.- ENLÈVEMENT DE MARCHANDISES. Les éléments d'exposition ne pourront être retirés (dans aucun cas) que jusqu'à 21:00h du samedi 20 juin 2009. Les exposants qui ne suivent pas cette règle seront interdits des participer aux prochains éditions de la foire dans l'avenir

ART 11.- SERVICES DE SURVEILLANCE. Dès le début de la période de d'installation, la foire offre un service de surveillance garantissant l'intégrité des machines et d'autres éléments trouvés dans son enceinte. La surveillance déclenche avec l'installation des machines et équipements et finit lors de la période d'enlèvement du matériel. La foire est surveillée pendant la période qu'elle est fermée au public, l'exposant ayant la responsabilité de surveillance pour la sécurité de sa propre parcelle et/ou tente pendant les heures d'ouverture. Il y aura aussi un service de surveillance aux zones communes pour maintenir l'ordre. L'organisation de la foire sera responsable des coûts du service de surveillance.

ART 12.- SERVICE DE TÉLÉPHONES. L'organisation offre à tous les participants un service de téléphone, fax et télécopieurs.

ART 13.- SERVICE DE NETTOYAGE. Le nettoyage de corridors et de zones communes sera payé par l'organisation sans charges sur les exposants. Le nettoyage de tentes sera effectué par l'exposant, mais s'il le décide, il pourra en disposer lors de la demande d'inscription.

ART 14.- SERVICE D'ASSISTENCE SANITAIRE. Une unité d'aide sanitaire sera mise en place dans l'enceinte de la foire pendant les heures d'ouverture.

ART 15.- SERVICE DE CHARGE ET DÉCHARGE. L'organisation dispose d'une zone dans l'enceinte de la foire pour faciliter la charge et décharge de machines et équipements transportés en camions.

ART 16.- SERVICE DE MEGAPHONIE. La foire dispose d'un service de mégaphone parmi lequel exposants et visiteurs seront informés des activités se déroulant chaque jour.

ART 17.- SALLES DE REUNIONS D'AFFAIRES ET DE CONFÉRENCES. La foire offre aussi un espace constitué de salles équipées d'un mobilier adéquat pour la mise en place de réunions pour les exposants voulant en disposer afin de négocier ou fermer un accord de forme privée

ART 18.- BUREAU DE LA FOIRE. La foire dispose des bureaux où l'exposant peut s'adresser avant et après l'événement. Les exposant peuvent donc y demander d'information ou bien éclaircir les doutes liés à l'exposition de leurs produits.. Le tout dans la période comprise entre 8:00 a 15:00 h. Le bureau, situé dans l'enceinte de la foire, sera ouvert de 9:00h.à 21:00h sans interruption.

ASTURFORESTA

AGENCE DE DEVELOPEMENT LOCAL
Centre de Promotion d'entreprises "La Curiscada"
33877 TINEO - ASTURIAS – ESPAGNE
Téléphone :
98 - 580 08 09 / 580 19 76
Fax.: 98 - 580 16 94
<http://www.asturforesta.com>
E-mail: asturforesta@asturforesta.com

DE L'ÉTRANGER:

Téléphone :
34 98 580 08 09 / 580 19 76
Fax.: 34 98 580 16 94

SI VOUS AVEZ DE QUESTIONS :

Alejo Miguélez Puerto
Secrétaire du Comité Organisateur Asturforesta.

ART 19.- D'AUTRES ACTIVITÉS. A fin de rendre la foire plus attractive et intéressante pour les visiteurs, il y aurait des activités complémentaires telles que des concours, des conférences, des colloques, etc. Également, les exposants désireux d'organiser des projections de vidéos ou conférences sur leurs activités devront informer l'organisation avant le 17 Avril 2009 en remettant par écrit quelques lignes de son contenu aux bureaux de la foire.